

DOSSIER DE PRESSE VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE

NOVEMBRE 2020



20 ANS DE RÉUSSITE D'UN DISPOSITIF UNIQUE AU MONDE

SOMMAIRE

20 ANS DE RÉUSSITE D'UN DISPOSITIF UNIQUE MIS EN ŒUVRE PAR BUSINESS FRANCE 05

La solution RH pour le développement international des entreprises françaises 06

Une formule plébiscitée par les jeunes et les entreprises 07

20 ans de V.I.E : les dates-clés 08

Chiffres-clés 09

LE V.I.E, PILIER MAJEUR DU PLAN DE RELANCE EXPORT 11

Covid-19 : un contexte difficile pour le V.I.E. 12

Une ambition forte en faveur du V.I.E dans le cadre de #FranceRelance.... 13

Focus sur le Chèque Relance V.I.E 14

20 ans du V.I.E : l'occasion d'encourager le recours au dispositif avec une campagne de communication et un nouveau site internet 15

POUR LES ENTREPRISES : UN ACCÉLÉRATEUR DE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL 17

Bénéficiaire de compétences opérationnelles sur le terrain 18

Sourcer les meilleurs candidats au V.I.E avec Business France..... 19

Des aménagements étudiés pour les besoins des PME 20

Un régime avantageux pour les PME 21

POUR LES CANDIDATS : UN TREMPLIN VERS L'EMPLOI 23

Un passeport pour l'international 24

Un vivier de jeunes talents mobiles 25





**V.I.E : 20 ANS DE RÉUSSITE
D'UN DISPOSITIF UNIQUE
MIS EN ŒUVRE PAR
BUSINESS FRANCE**

V.I.E : 20 ANS DE RÉUSSITE D'UN DISPOSITIF UNIQUE MIS EN ŒUVRE PAR BUSINESS FRANCE

LA SOLUTION RH POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DES ENTREPRISES FRANÇAISES

La première contrainte à laquelle est confrontée une entreprise lorsqu'elle se lance à l'export est relative aux ressources humaines. L'international nécessite un travail de longue haleine et impose, dans la plupart des cas, une présence sur place. Pour répondre de manière efficace à cette problématique, le gouvernement a créé en 2000 un statut unique au monde pour donner aux entreprises françaises les moyens humains de leur développement à l'export.

Le V.I.E, Volontariat International en Entreprise, permet aux entreprises de droit français de confier à un jeune, âgé de 18 à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger. La durée de la mission est modulable de 6 à 24 mois et renouvelable une fois à l'intérieur de cette période.

Sa gestion est déléguée à Business France qui est mandatée à cet effet par le Ministère en charge du Commerce extérieur.

Il offre aux entreprises françaises la possibilité de renforcer leur

développement international tout en permettant à des jeunes de s'investir dans une expérience formatrice à l'étranger.

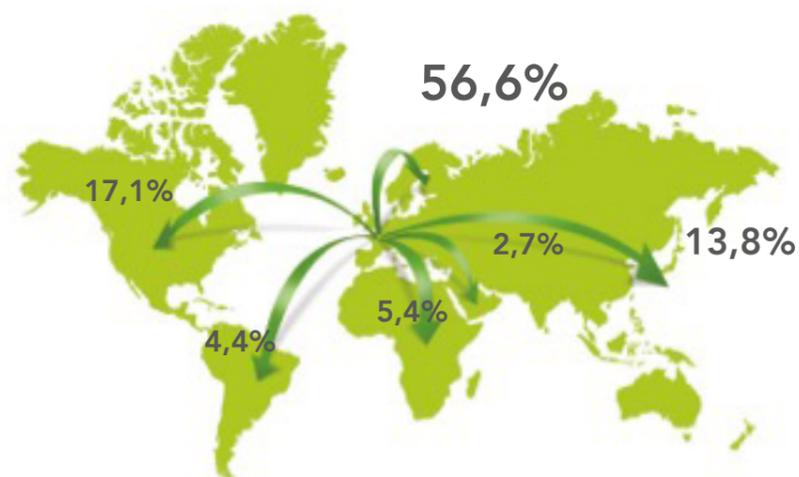
Le V.I.E est ouvert aux jeunes Françaises et Français, de tous niveaux de formation, ainsi qu'aux jeunes ressortissants de l'Espace économique européen.

QUELLES ENTREPRISES PEUVENT BÉNÉFICIER DU V.I.E ?

Toutes les entreprises de droit français souhaitant se développer à l'étranger et possédant une structure d'accueil dans le pays visé pour encadrer le jeune volontaire (A noter : des solutions d'hébergement

professionnel de V.I.E existent au sein de bureaux Business France à l'étranger, de Chambres de Commerce et d'Industrie françaises à l'étranger, de cabinets membres de l'OSCI, de grands groupes français...).

Répartition des V.I.E par zone géographique (Octobre 2020)



UNE FORMULE PLÉBISCITÉE PAR LES JEUNES ET LES ENTREPRISES

Depuis sa mise en place, le V.I.E a rapidement trouvé sa place au sein des services RH des entreprises. Il est aujourd'hui reconnu comme une formule efficace pour le développement à l'international des entreprises et un accélérateur de professionnalisation pour les jeunes. Il leur permet d'acquérir une vraie expérience professionnelle valorisante à l'étranger.

92% DES JEUNES ONT TROUVÉ UN EMPLOI DIRECTEMENT APRÈS LEUR V.I.E. UN SIGNE FORT QUE LE VOLONTARIAT EST, POUR LES ENTREPRISES, AUSSI UN MOYEN EFFICACE D'ÉVALUER UN JEUNE TALENT SUR LE TERRAIN AVANT UNE EMBAUCHE DÉFINITIVE ÉVENTUELLE.

98% DES VOLONTAIRES RECOMMANDENT LE V.I.E AUX JEUNES DIPLÔMÉS.

(Source : étude EDHEC 2018)

Les premiers pays d'affection (Octobre 2020)

Pays	Nb de V.I.E	Nb. Ste
1 Belgique	1 121	266
2 États-Unis	928	313
3 Allemagne	734	212
4 Royaume-Uni	733	212
5 Canada	505	163

Nota bene : en fonction de l'évolution de la pandémie, certains pays sont inaccessibles au V.I.E. Des informations en temps réel sont disponibles sur demande grâce à la veille réalisée par les équipes Business France, en lien avec le Centre de Crise et de Soutien du Quai d'Orsay.

20 ANS DE V.I.E : LES DATES-CLÉS

LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE EST LE PROLONGEMENT, SOUS UNE FORME CIVILE, DE LA COOPÉRATION DU SERVICE NATIONAL EN ENTREPRISE. SON HISTOIRE DÉBUTE AU MILIEU DES ANNÉES 60.

1965 – C’est en 1965, avec la création du service de la coopération et de l’aide technique, que le service national s’est ouvert à des formes non exclusivement militaires d’accomplissement. Il est désormais possible pour les jeunes appelés, de réaliser leur service militaire sous la forme d’une coopération dans des domaines participant au rayonnement de la France à l’étranger (culturel, scientifique...). D’une durée de 16 mois, le service de la coopération s’effectue à l’étranger (156 pays en 1998), sous la responsabilité du ministre des Affaires Etrangères, du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, du ministère de l’Economie et des Finances ou du secrétariat d’Etat au Commerce extérieur.

1983 – Il est décidé d’ouvrir les modes de coopération au monde de l’entreprise. Il est désormais possible de remplir ses obligations militaires en réalisant un Service National en Entreprise. Toujours tourné vers l’international, il permet à un jeune appelé d’apporter ses compétences au service du développement



international des entreprises pendant une durée obligatoire de 16 mois. Les Coopérants du Service National en Entreprise (CSNE) sont affectés au sein d’implantations permanentes d’entreprises françaises à l’étranger, sous la tutelle professionnelle d’un cadre résidant sur place.

Entre 1982 et 2001, 43 000 jeunes français ont pu effectuer leur service militaire sous cette forme. Principalement appropriée par les grands groupes français, le CSNE était quasi-exclusivement réservé aux hommes. Le dernier contingent en poste comptait 4 500 jeunes en poste dont 70 jeunes femmes.

2000 – Naissance du V.I.E. La loi du 28 octobre 1997 met fin au service militaire obligatoire. Néanmoins, les autorités cherchent à définir un nouveau cadre pour maintenir, sous une forme civile, le Service National en Entreprise, dont l’apport à la société a été largement reconnu. La loi du 14 mars 2000 porte ainsi création du Volontariat International en Entreprise (V.I.E) et en Administration (V.I.A).

Cette nouvelle formule s’accompagne d’un certain nombre d’aménagements pour permettre une utilisation plus large. Quatre changements majeurs y sont apportés :

- Le V.I.E s’ouvre à tous les jeunes de 18 à 28 ans ;
- Hommes et Femmes peuvent y prétendre, sans discrimination ;
- S’agissant d’un statut public, il s’ouvre à tous les jeunes issus de l’Espace économique européen ;
- Le dispositif s’assouplit en termes de durée pour accroître son efficacité au service des entreprises françaises. Il est désormais possible de moduler la période du volontariat entre 6 et 24 mois en fonction des besoins des entreprises et des aspirations des jeunes volontaires.

La gestion et le développement de la formule sont confiés, par décret, à Business France, l’Agence nationale au service de l’internationalisation de l’économie française.

CHIFFRES-CLÉS

DEPUIS LA CRÉATION DU V.I.E EN 2000 ET LE DÉPART DES PREMIERS VOLONTAIRES EN 2001, CE SONT PLUS DE 88 215 JEUNES QUI ONT PROFITÉ DU DISPOSITIF POUR LE COMPTE DE PLUS DE 7 977 ENTREPRISES.

La durée moyenne du V.I.E est de 19 mois.

L’âge moyen des jeunes qui partent en V.I.E est de 26 ans.

Les hommes représentent 58% des effectifs, les femmes, 42% .

De Janvier à octobre 2020, 13 507 missions V.I.E cumulés dans le monde pour le compte de près de 2123 entreprises.

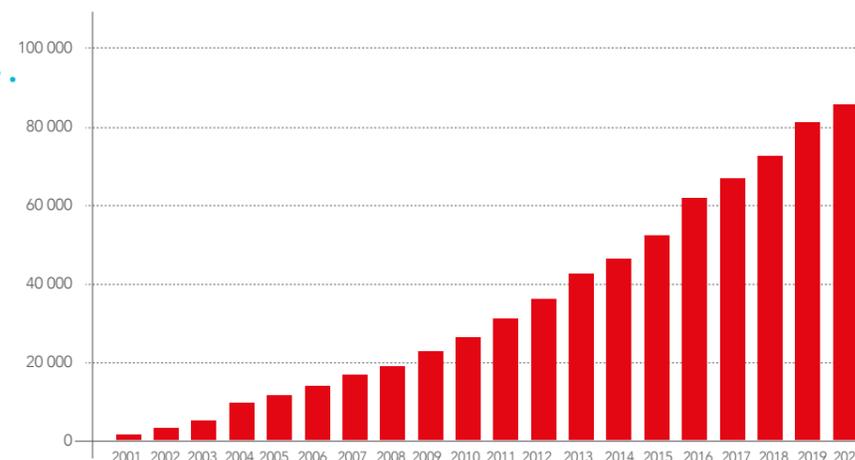
Actuellement 116 pays accueillent 8 367 V.I.E pour le compte de près de 1700 entreprises.

La crise Covid-19 a freiné la dynamique de croissance du nombre de V.I.E en poste.

Une hausse en continue depuis 10 ans, malgré la crise Covid-19 qui a freiné la croissance du nombre de V.I.E en poste



Évolution du nombre de jeunes bénéficiaires du programme V.I.E. depuis 2001





**LE V.I.E, PILIER MAJEUR DU
PLAN DE RELANCE EXPORT**



LE V.I.E, PILIER MAJEUR DU PLAN DE RELANCE EXPORT

COVID-19 : UN CONTEXTE DIFFICILE POUR LE PROGRAMME V.I.E

Programme international par excellence, le V.I.E a été très fortement impacté par la crise COVID-19. Après 10 ans de croissance ininterrompue, et un nombre record de 10 517 V.I.E à l'étranger pour le compte de près de 2 000 entreprises en février, l'année 2020 connaîtra une baisse globale du nombre de V.I.E en poste de l'ordre de 20%.

Le premier confinement, en France et dans de nombreux pays, a porté un coup d'arrêt brutal à la croissance du nombre de missions, avec la quasi-interruption des intégrations de V.I.E en mars/avril et un redémarrage lent à partir de l'été (essentiellement en Europe).

Il convient cependant de noter que la plupart des V.I.E déjà en poste ont poursuivi leur mission dans leur pays d'affectation (80% d'entre eux déclarent avoir pratiqué le télétravail au plus fort de la crise) ou en France (cas des V.I.E revenus en Europe et bloqués suite à la fermeture des frontières). Le nombre d'interruptions de missions n'a cependant pas été plus important en 2020 qu'en 2019.

En 2020, plus de 1 000 jeunes volontaires ont débuté leur mission en France, dans l'attente de leur départ à l'étranger. Les départs vers l'Europe ont généralement repris dès le mois de mai, les départs hors Europe à partir du mois d'octobre (plus d'une centaine de destinations sont accessibles aujourd'hui).



En dépit de la 2^e vague de la pandémie en Europe, les départs se poursuivent, dans le respect des mesures sanitaires mises en place dans les pays d'accueil (réalisation d'un test COVID-19 avant le départ, quarantaine à l'arrivée etc.). Plusieurs frontières restent fermées, à commencer par celles des Etats-Unis ou de la Chine, rendant impossible toute nouvelle affectation de V.I.E dans ces pays importants.

Ainsi, depuis le mois de septembre, le nombre d'affectations de nouveaux V.I.E est d'environ 35% inférieur au niveau d'avant crise. Au total, un peu plus de 4 000 jeunes volontaires auront débuté leur mission en 2020 contre près de 7 000 en 2019.

COVID 19 : Couverture santé des V.I.E & Assurance rapatriement :

- Les nouveaux V.I.E ne sont pas affectés dans les pays où le taux de circulation du virus est trop élevé, selon les critères fixés par le Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- L'assurance santé des V.I.E couvre l'ensemble de leurs dépenses de santé, y compris les éventuels frais médicaux et d'hospitalisation liés à la COVID-19.
- Les tests COVID (PCR et sérologiques) sont également pris en charge durant leur mission.



UNE AMBITION FORTE EN FAVEUR DU V.I.E DANS LE CADRE DE #FRANCERELANCE

Dans le cadre du Plan de relance Export, le gouvernement a souhaité considérablement renforcer le soutien au Programme V.I.E. pour aider à la fois les entreprises, désireuses de maintenir et développer leurs marchés export, et les jeunes diplômés, qui sont les premiers affectés par la crise.

Depuis sa création, le V.I.E a en effet démontré son efficacité, tant pour le développement international des entreprises françaises (meilleur taux d'impact commercial parmi toutes les solutions d'accompagnement proposées par Business France), que pour les jeunes (taux d'emploi de 92% à l'issue de la mission selon une étude réalisée par l'EDHEC).

Durant la crise COVID, le V.I.E ne perd rien de sa pertinence :

- C'est un dispositif encadré et sécurisant pour le jeune volontaire et l'entreprise : les V.I.E bénéficient d'un statut de droit public spécifique, ils sont placés sous l'autorité du Service Economique de l'Ambassade de France compétente pour le pays d'affectation. Les volontaires bénéficient ainsi d'une protection fonctionnelle de l'Etat pendant toute la durée de leur mission.

- Le V.I.E est une formule souple, dont la durée, de 6 à 24 mois, peut être adaptée en fonction du contexte et des besoins ; les jeunes peuvent débuter leur mission en France pour se former au sein de leur entreprise en attendant leur départ à l'étranger ; le télétravail est autorisé, en cas de besoin et en accord avec l'entreprise d'accueil.

- Le V.I.E garantit une présence locale permanente et permet aux entreprises exportatrices de garder un lien fort avec leurs distributeurs et clients en dépit de la limitation des voyages d'affaires et des perturbations liées à la situation sanitaire (quatorzaines obligatoires pour les voyageurs d'affaires arrivant dans certains pays...).

Dans ce contexte, l'Etat a montré son engagement fort en faveur de la formule V.I.E comme pilier majeur du Plan de Relance Export, à travers 2 dispositifs :

- La mise en place d'un Chèque Relance V.I.E d'un montant forfaitaire de 5 000 € pour toute nouvelle mission.
- Le financement de 30 V.I.E/V.I.A « filières » afin de soutenir l'internationalisation des grandes filières économiques françaises.

Cette ambition va de pair avec la promotion de la diversification des profils des jeunes bénéficiaires du programme V.I.E. Dans cette optique, le « chèque V.I.E » pourra bénéficier à toutes les entreprises lorsqu'elles sélectionneront un jeune issu d'une formation courte ou d'un quartier prioritaire de la politique de la ville.

À partir du 1^{er} décembre 2020, et pour toute la durée prévue du plan de relance export (2021), l'objectif est de générer 3 000 nouvelles missions éligibles au Chèque Relance V.I.E, avec l'ambition de rattraper le niveau de départs d'avant-crise.

FOCUS SUR LE CHÈQUE RELANCE V.I.E

LE CHÈQUE RELANCE V.I.E EST UNE AIDE PUBLIQUE NATIONALE SPÉCIFIQUE DU VOLET EXPORT DU PLAN FRANCE RELANCE DU GOUVERNEMENT, CUMULABLE AVEC LES AIDES RÉGIONALES.

D'un montant forfaitaire de 5 000 €, le Chèque Relance V.I.E s'adresse prioritairement aux P.M.E et E.T.I françaises : il a pour objectif de renforcer leur internationalisation en facilitant leur accès au dispositif V.I.E, grâce à la prise en charge de 15 à 20% du coût annuel d'un jeune volontaire.

Il permet également de financer les missions V.I.E réalisées par de jeunes talents issus des formations courtes (jusqu'à Bac + 3) et des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Q.P.V).

Simple et rapide à obtenir, cette aide concerne les missions V.I.E démarrant entre le 1^{er} décembre 2020 et le 1^{er} décembre 2021.

D'ici la fin 2021, l'objectif est de faire bénéficier 3 000 nouvelles missions V.I.E de ce dispositif.

Conditions d'éligibilité

- L'entreprise doit être agréée pour le dispositif V.I.E (ou déposer une demande d'agrément)
- Montant du chèque de relance V.I.E : **5 000 euros par mission V.I.E**, versés au démarrage de la mission V.I.E.
- Aide **applicable à de nouvelles missions V.I.E ou à des prolongations de missions V.I.E de 12 mois minimum** chacune.

- Il existe 3 catégories de Chèque Relance V.I.E :

1 Volet « Internationalisation des P.M.E et E.T.I » : 2 chèques de relance V.I.E maximum par entreprise.

Définition européenne des PME et ETI (CA < 1,5 Md EUR et Total de haut de bilan < 2 Mds EUR et Effectifs < 5 000 salariés), non détenues à > 25% par un grand groupe, et à l'exclusion du négoce (le négoce de produits agro-alimentaire reste inclus).

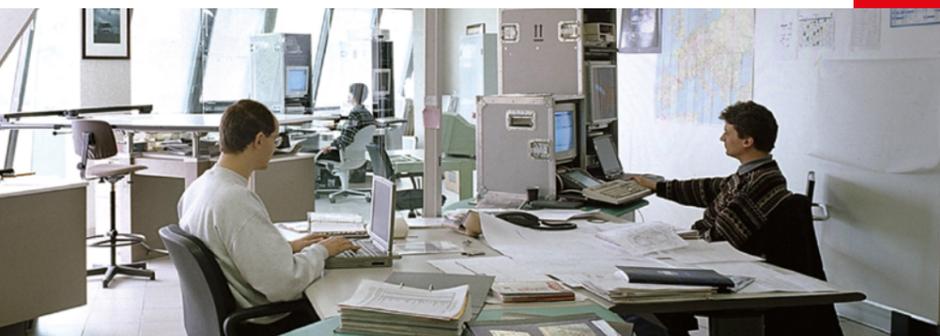
2 Volet « Formations courtes »

(candidats jusqu'à Bac+3) : 2 chèques de relance V.I.E maximum par entreprise, quelle que soit sa taille.

3 Volet « Quartiers prioritaires de la politique de la ville »

(candidats pouvant justifier d'une adresse dans un quartier prioritaire de la politique de la ville) : 2 chèques de relance V.I.E maximum par entreprise, quelle que soit sa taille.

- Les chèques de relance V.I.E ne sont pas cumulables : chaque entreprise pourra recevoir au total un maximum de 2 chèques de relance V.I.E.



20 ANS DU V.I.E : L'OCCASION D'ENCOURAGER LE RECOURS AU DISPOSITIF AVEC UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION ET UN NOUVEAU SITE INTERNET

CAMPAGNE DE COMMUNICATION « POUR LA RELANCE, PENSEZ V.I.E ! »

A l'occasion du 20^e anniversaire du lancement du V.I.E, Business France prévoit une large campagne de communication à destination des entreprises et de la jeunesse.

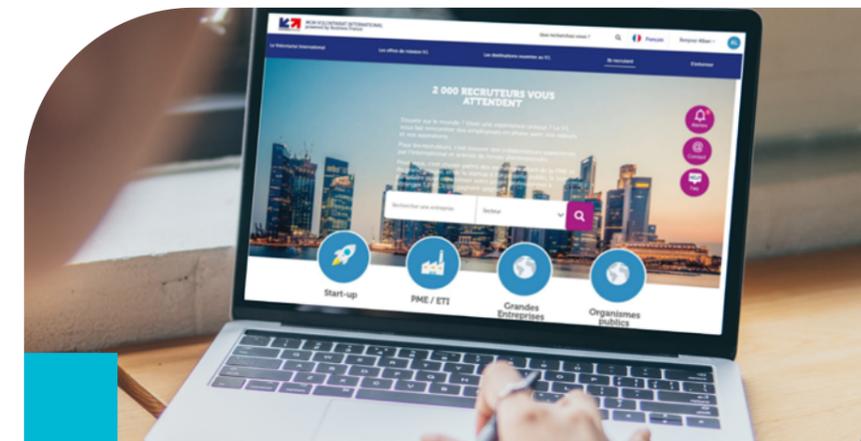
Au moins 4 forums de recrutement V.I.E. sont prévus en 2021 pour mettre en relation les jeunes talents et les entreprises, avec de nombreuses déclinaisons régionales dans le cadre des #RelanceExportTours.

UN NOUVEAU SITE DÉDIÉ AU VOLONTARIAT INTERNATIONAL : « MON VOLONTARIAT INTERNATIONAL »

Ce nouveau site, développé par Business France, permettra aux jeunes candidats de consulter les offres de mission et de préparer leur candidature.

UN NOUVEAU SITE PLUS ERGONOMIQUE

En lien avec les nouveaux usages, cette plateforme web est entièrement responsive, permettant



une consultation du site à partir de tous les supports (smartphone, tablette, etc.). Elle permet aux candidats de se renseigner facilement sur le programme, et de s'inscrire rapidement, en les orientant de façon très intuitive vers les différentes rubriques.

De nouvelles fonctionnalités pour les candidats et les entreprises

RECHERCHER FACILEMENT SA MISSION DE VOLONTARIAT INTERNATIONAL

Les candidats peuvent rechercher facilement une mission en fonction du secteur d'activité ou de la zone géographique grâce à une barre de recherche, inspirée des grands sites de RH. De nombreux points d'entrée en fonction du pays ou du type de mission recherchés facilitent la navigation. Les candidats peuvent également paramétrer l'envoi de notifications pour recevoir directement les offres qui les intéressent.

MIEUX CONNAITRE LES PAYS DE DESTINATION

Une rubrique « destinations » a été créée pour informer les jeunes sur les 130 pays accessibles aux jeunes V.I.E : conditions de séjour, aspects culturels, pratiques professionnelles... Toutes ces données sont issues des guides des affaires et fiches pays réalisés par les équipes Business France.

UNE MAPPEMONDE INTERACTIVE AVEC DES TÉMOIGNAGES VIDÉO

Les candidats peuvent consulter de nombreux témoignages de jeunes volontaires dans leur pays d'affectation, disponibles sous la forme de courtes vidéos.

MISE EN AVANT DES RECRUTEURS DE V.I.E ET V.I.A

Les entreprises agréées au programme V.I.E, ainsi que les organismes publics recrutements de V.I.A, ont la possibilité de mettre en avant leurs savoir-faire et leurs projets à l'international grâce à un espace dédié. Les jeunes candidats peuvent ainsi retrouver facilement les informations sur les recruteurs du programme et candidater.

Cette page peut être enrichie de vidéos et de témoignages par les entreprises qui souhaitent mettre en avant leur marque employeur.

UN ESPACE PERSONNEL POUR LES V.I.E/ V.I.A (À VENIR)

Cet espace sera prochainement enrichi de nouvelles fonctionnalités pour assurer un meilleur accompagnement et suivi des jeunes volontaires durant toute la durée de leur mission.

Les V.I.E en poste pourront réaliser l'ensemble de leurs démarches administratives de manière dématérialisée sur ce nouvel espace.



**POUR LES ENTREPRISES :
UN ACCÉLÉRATEUR DE
DÉVELOPPEMENT À
L'INTERNATIONAL**

POUR LES ENTREPRISES : UN ACCÉLÉRATEUR DE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

BÉNÉFICIER DE COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES SUR LE TERRAIN

Une opportunité d'évaluer sur le terrain un futur collaborateur, notamment pour les PME : 95% des entreprises considèrent le V.I.E comme un vivier de recrutement de talents ;

Un impact direct sur l'implantation commerciale des entreprises : pour l'ouverture de marché, 65% des entreprises considèrent que le V.I.E a eu un impact direct sur leur implantation commerciale ;

Un résultat avéré : 73% des entreprises ayant eu recours au V.I.E ont vu leur chiffre d'affaires progresser, 72% ont bénéficié d'une hausse de notoriété et 60% affirment avoir gagné de nouveaux clients ;

Un taux de recommandation élevé : 81 % des entreprises interrogées recommanderaient à une entreprise de même profil de mettre en place des missions V.I.E et 71% des entreprises utilisatrices de la formule déclarent y avoir de nouveau recours à l'avenir.

(source : enquête CSA)

UN ENVIRONNEMENT CONTRACTUEL ATTRACTIF

Le statut public du volontaire exonère l'entreprise bénéficiaire de la formule,

de tout lien contractuel (le contrat est passé entre Business France et le candidat) ainsi que de toute charge sociale en France. Cette formule apporte, ainsi qu'au V.I.E, un cadre protecteur et sécurisé.

Une formule adaptée aux cas de force majeure, comme la pandémie Covid-19 : couverture santé, assurance rapatriement, cadre protecteur, conditions de travail flexibles (télétravail depuis le pays d'expatriation / démarrage de mission depuis la France). Plus de détails sur les adaptations mises en œuvre dans le cadre de la crise Covid-19 en partie 2.

UNE GESTION SIMPLIFIÉE DES RESSOURCES HUMAINES

Business France est également responsable de la gestion contractuelle, administrative, sociale et logistique des V.I.E, ce qui permet à l'entreprise de se consacrer entièrement au suivi opérationnel de la mission V.I.E.

Par ailleurs, avant son départ, chaque V.I.E est convié au siège de Business France pour deux journées de formation sur les responsabilités liées à leur statut. Lors de son séjour à l'étranger, le V.I.E est placé sous la responsabilité du réseau diplomatique, assurant une parfaite sécurité de la formule.

Les 10 premiers secteurs de recrutement des V.I.E (octobre 2020)

	Nb de V.I.E	Nb de STE
Activités de commerce (de gros et détail)	123	46
Agroalimentaire	541	162
Beauté, esthétique	148	34
BTP, construction, infrastructures	493	116
Décoration, aménagement et design	35	15
Emballage et conditionnement	32	19
Énergies	586	104
Environnement	123	39
Équipements industriels	320	114
Finance et assurance	1 445	114



SOURCER LES MEILLEURS CANDIDATS AU V.I.E AVEC BUSINESS FRANCE

UN VIVIER ACTIF DE PLUS DE 40 000 CANDIDATS

Le site «Mon Volontariat International» constitue la plateforme de recrutement des jeunes candidats au V.I.E. Ces derniers y disposent d'un espace personnel sur lequel ils téléchargent leur C.V et accèdent aux offres. De la même manière, les entreprises qui offrent un poste en V.I.E peuvent puiser dans la CV-thèque de plus de 40 000 candidats motivés par une mission à l'étranger et présentant des compétences très variées (techniques, commerciales, linguistiques, comptables...).

Les recruteurs ont ainsi la possibilité de présélectionner les profils qui les intéressent grâce à un moteur de



recherche fine, capable de déceler les compétences requises pour le poste.

UNE AIDE AU SOURCING : L'APPUI AU RECRUTEMENT V.I.E

Pour aider les entreprises à réussir cette étape cruciale que constitue le choix d'un V.I.E pour leur développement à l'international, Business France a créé en 2009 un service d'Aide à la sélection de candidats V.I.E.

Son objectif est d'aider l'entreprise à trouver rapidement les meilleurs talents à l'international qui correspondent à ses missions V.I.E.

Une équipe de chargés de recrutement Business France accompagne l'entreprise et met à son service ses compétences dans le domaine du recrutement V.I.E. Grâce à leur connaissance des formations et des canaux de sourcing, ils peuvent aider à définir le poste, évaluer les candidats et présenter une short-list qualifiée à l'entreprise.



DES AMENAGEMENTS ÉTUDIÉS POUR LES BESOINS DES PME

Très fréquemment, les petites et moyennes entreprises sont celles qui ont besoin de créer ou renforcer leurs équipes à l'étranger. Pour cette raison, elles font fréquemment appel aux V.I.E pour se développer à l'export et ouvrir des filiales à l'étranger. A l'heure actuelle, elles sont à l'origine d'un tiers des exportations françaises.

L'enjeu est d'autant plus important que c'est sur ce segment d'entreprises que la croissance des exportations potentielles et la plus forte.

Si les grands groupes constituent les plus gros utilisateurs de la formule V.I.E en nombre de volontaires (62% des jeunes en poste en octobre 2020), la formule a surtout été pensée pour s'adapter aux attentes RH des PME. La souplesse instaurée dans le volontariat grâce à la loi du 14 mars 2000 a permis de voir progressivement augmenter la part des PME et ETI utilisatrices.

En nombre, elles dépassent désormais les grands groupes. Elles sont ainsi passées à plus de 72% des entreprises utilisatrices de la formule en 2020.

Ce résultat s'explique par la combinaison d'un statut modulable au plus près des réalités de terrain des entreprises.

LA SOUPLESSE D'UNE PROCÉDURE SUR-MESURE

Le V.I.E présente des aspects moins connus mais nécessaires pour répondre aux besoins des entreprises à l'export.



Il est ainsi possible de faire passer une ou plusieurs périodes par an en France au V.I.E pour le former, effectuer du reporting, ...

De plus l'entreprise a l'opportunité de couvrir jusqu'à 8 pays avec un même volontaire grâce au « V.I.E régional ».

LA FACILITÉ D'UNE GESTION DÉLÉGUÉE À BUSINESS FRANCE

Dans un souci constant de simplifier l'utilisation de la formule, les process V.I.E ont été dématérialisés pour les entreprises et les jeunes.

Agrément de l'entreprise, dépôt des dossiers d'affectation, formalités de départ du jeune, tout s'effectue dans l'espace client sur extranet sécurisé. L'entreprise ne se soucie plus que du suivi opérationnel de la mission, Business France se charge du reste.

PME : UN ÉVENTAIL DE SOLUTIONS EXCLUSIVES

- **Si l'entreprise n'a pas de bureau / partenaire commercial local**, Business France peut proposer des solutions d'hébergement professionnel de V.I.E au sein de ses bureaux à l'étranger, de Chambres de Commerce et d'Industrie

françaises à l'étranger, de cabinets membres de l'OSCI, de grands groupes français.

Si l'entreprise ne dispose pas de personnel sur place pour encadrer le V.I.E, Business France propose :

- 1 Un parrainage par un Conseiller du Commerce Extérieur de la France, ou dans certains cas, par un homme d'affaires, dont les compétences et la disponibilité sont validées par le bureau local de Business France ou le service économique du pays d'affectation.
- 2 Un accompagnement du jeune V.I.E via un coaching sectoriel assuré par ses experts sectoriels sur place.

UN RÉGIME AVANTAGEUX POUR LES PME

DES FRAIS DE GESTION RÉDUITS

DES AIDES FINANCIÈRES NATIONALES ET RÉGIONALES

Le Chèque Relance V.I.E est une aide publique nationale spécifique du volet export du plan France Relance du Gouvernement, cumulable avec les aides régionales. D'un montant forfaitaire de 5 000 €, le Chèque Relance V.I.E s'adresse prioritairement aux P.M.E & E.T.I françaises : il a pour objectif de renforcer leur internationalisation en facilitant leur accès au dispositif V.I.E, grâce à la prise en charge de 15 à 20 % du coût annuel d'un jeune volontaire. Pour plus de détails, cf. partie 2.3.

Le budget d'une mission V.I.E peut être intégré dans une assurance prospection Bpifrance Assurance Export.

Les dépenses liées au recours à un V.I.E sont éligibles au Prêt Croissance International (PCI) Bpifrance.

Dans la plupart des régions, le V.I.E bénéficie d'aides subventionnelles.

Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

DES MISSIONS V.I.E À TEMPS PARTAGÉ

Cette formule permet de bénéficier d'un V.I.E en partageant ses services et son coût avec d'autres entreprises.





**POUR LES CANDIDATS :
UN TREMPLIN VERS L'EMPLOI**



POUR LES CANDIDATS : UN TREMPLIN VERS L'EMPLOI

UN PASSEPORT POUR L'INTERNATIONAL

Si le V.I.E présente de nombreux avantages pour les entreprises, son statut propose également de nombreux avantages pour les jeunes candidats au départ. Il propose ainsi un cadre de travail sécurisant pour le candidat puisque les garanties sont nombreuses : protection sociale, indemnité défiscalisée, expérience prise en compte au titre du régime de retraite.

LE V.I.E, FACTEUR DE REUSSITE PROFESSIONNELLE

Le V.I.E est une formule qui favorise l'entrée des jeunes sur le marché du travail, un outil unique de professionnalisation de ces jeunes talents pour répondre aux besoins des entreprises françaises. En apprenant à « se débrouiller » sur le terrain dans un contexte culturel différent, les jeunes V.I.E développent des atouts chers aux yeux des employeurs.



LE MODE D'EMPLOI POUR LES CANDIDATS

Les jeunes candidats intéressés par une mission de V.I.E et remplissant les conditions (18 à 28 ans et jouissant des droits civiques) peuvent déposer leur candidature sur le nouveau site internet « Mon Volontariat International »).

L'équipe « Jeunes Talents » de Business France a pour rôle d'assurer la promotion du Volontariat International en Entreprise (V.I.E) et en Administration (V.I.A) auprès des jeunes et de leurs relais (écoles, universités...) sur le territoire national.

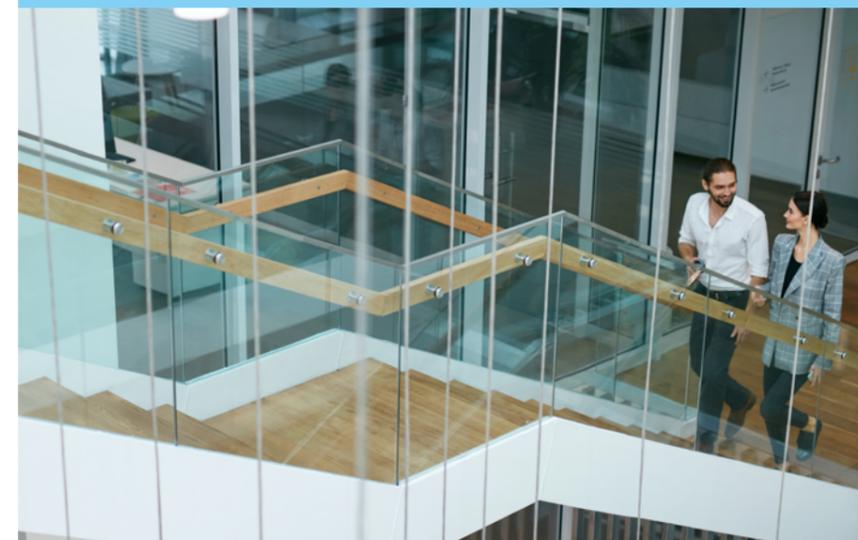
UN VIVIER DE JEUNES TALENTS MOBILES

Les profils des jeunes candidats sont aussi divers que les missions à remplir. Aucune condition de diplôme n'est requise mais dans les faits, la recherche d'un V.I.E pour un candidat est assimilable à une recherche d'emploi (25 % des missions sont conclues suite à l'envoi d'une candidature spontanée !).

Des aptitudes telles que la curiosité, l'adaptabilité et l'autonomie sont recommandées. La pratique de langues étrangères, notamment celle du pays où se déroule la mission V.I.E, est un plus.

La CV-thèque de Business France comprend également des candidats ayant suivi des formations plus courtes (technicien supérieur, hôtellerie). La demande pour ces profils devient d'ailleurs importante. Les Volontaires sont aussi très recherchés pour accompagner des grands chantiers de construction ou d'infrastructure.

98% des candidats au départ présentent un niveau d'études équivalent ou supérieur à Bac + 3, 93% ont un niveau d'étude BAC+5, parmi lesquels une forte proportion de diplômés de grandes écoles d'ingénieurs ou de commerce.



Pour les jeunes, le V.I.E est un formidable tremplin vers l'emploi. S'ils sont d'abord motivés par l'idée d'aller travailler à l'étranger :

- 85% considèrent que c'est un accélérateur de carrière,
- 88% veulent inscrire une expérience internationale sur leur CV.

EN EFFET, LES CHIFFRES DE L'ÉTUDE LE CONFIRMENT CLAIREMENT :

- 92% des participants ont trouvé un emploi directement après leur V.I.E.
- 78% des participants occupent aujourd'hui un poste avec une dimension internationale.
- 77% des participants ont un niveau de langue courant ou bilingue à l'issue de leur mission.
- 76% des interrogés ont eu une expérience académique à l'internationale ou sous forme de stage.

Essentielles pour les entreprises dans le recrutement, les soft- skills ont été particulièrement développées par les jeunes en mission avec un trio gagnant : capacité d'adaptation, habileté relationnelle et capacité d'apprentissage.



CONTACT PRESSE :

Service Presse et e-pr

presse@businessfrance.fr

COMMUNICATION V.I.E :

Didier Cros,

didier.cros@businessfrance.fr

 [@BF_VIE](https://twitter.com/BF_VIE)

vie.businessfrance.fr

A propos de Business France :

Business France est l'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française. Elle est chargée du développement international des entreprises et de leurs exportations, ainsi que de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux en France. Elle promeut l'attractivité et l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires. Elle gère et développe le VIE (Volontariat International en Entreprise).

Créée le 1^{er} janvier 2015, Business France est issue de la fusion d'UBIFRANCE et de l'AFII (Agence française pour les investissements internationaux). Business France dispose de 1 500 collaborateurs situés en France et dans 70 pays. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires publics et privés.

Pour plus d'informations : www.businessfrance.fr - [@businessfrance](https://twitter.com/businessfrance)